



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations
2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), que le budget pour l'année 2024 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 seront présentés pour adoption lors de la séance extraordinaire « BUDGET » du conseil municipal qui se tiendra le mardi 19 décembre 2023 à 20 heures.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ainsi que sur le programme triennal d'immobilisations.

À cet égard, toute personne peut transmettre ses questions par écrit à la Municipalité, au plus tard le 5 décembre 2023, avant 16 h 30, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, à l'adresse électronique info@saint-roch-ouest.ca en indiquant « Question ou commentaire relatif au budget 2024 » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0k 3H0 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant la mairie située à l'adresse mentionnée précédemment en indiquant « Question ou commentaire relatif au budget 2024 » sur l'enveloppe.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 14^e jour du mois de novembre 2023.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière